DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Parc éolien Canton MacNider S.E.C.

Dossier 3211-12-259

Le 29 novembre 2024

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Parc éolien Canton MacNider S.E.C. est recevable en ce sens, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	**Événement**
2023-07-19	Réception de l'avis de projet
2023-07-28	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2023-08-09 au 2023-09-08	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2023-09-20	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2024-02-13	Réception de l'étude d'impact
2024-02-14	Dépôt de l'étude d'impact au registre des évaluations environnementales
2024-04-19	Transmission à l'initiateur de projet du premier document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-08-09	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2024-09-19	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-10-23	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2024-11-21	Transmission à l'initiateur de projet de la demande d'engagements et d'informations complémentaires pour la recevabilité de l'étude d'impact
2024-11-22	Réception de la lettre d'engagement de l'initiateur de projet à la suite de la demande d'engagements et d'informations complémentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Parc éolien Canton MacNider S.E.C., un partenariat créé entre Algonquin Power Trust et l'Alliance de l'énergie de l'Est S.E.C., projette le développement du projet de parc éolien Canton MacNider. Ce projet a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2021-02, lancé en décembre 2021 pour acquérir des réserves d'énergie éolienne pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période 2020-2029. Conformément au contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec Distribution conclu le 30 mai 2023, le projet a fait l'objet d'une approbation contractuelle par la Régie de l'énergie du Québec et doit être opérationnel en décembre 2026, pour une puissance contractuelle de 122,32 MW. Il est envisagé de construire 21 éoliennes réparties sur le territoire des municipalités de Saint-Damase et Saint-Noël (Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matapédia), soit dans le même secteur que le parc éolien existant Saint-Damase I (SDI), en exploitation depuis 2014. En plus des éoliennes, le projet comprendrait un réseau collecteur, une sous-station, un bâtiment d'exploitation et d'entretien, des chemins d'accès et des composantes temporaires requises pour la construction (p. ex. aires de travail et aires d'entreposage, chemins d'accès). Le projet actuel représente un investissement qui s'élève approximativement à 400 M$.

La construction devrait se dérouler en deux phases en raison des difficultés potentielles liées aux conditions hivernales et commencerait, si le projet est accepté, à l'automne 2025. Au total, la construction devrait prendre de 12 à 14 mois, avec une date de mise en service prévue en décembre 2026. Les activités d'exploitation et d'entretien se dérouleraient selon les besoins identifiés tout au long de la durée de vie du Projet.

Tableau 1 – Échéancier général de réalisation du Projet

Phase	Échéancier envisagé
Avis de projet	Juillet 2023
Dépôt de l'EIE	Février 2024
Construction	Automne 2025 à fin 2026 (12 à 14 mois)
Mise en service opérationnelle	Décembre 2026
Remise en état après la construction	2027
Fin des opérations ou prolongation de contrat	2051 (entente contractuelle de 25 ans)

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- Direction régionale d'analyse et d'expertise du Bas-Saint-Laurent;
- Direction des espèces floristiques menacées ou vulnérables;
- Direction générale de la faune du Bas-Saint-Laurent;
- Direction principale des aires protégées;
- Direction de l'eau potable et des eaux souterraines et de surface;
- Direction des politiques de l'atmosphère;
- Direction principale des matières résiduelles;
- Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- Direction de l'adaptation aux changements climatiques;
- Pôle d'expertise sur les impacts sociaux;
- Environnement et Changement climatique Canada;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable;
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère du Tourisme;
- Ministère de la Culture et des Communications;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère du Conseil exécutif;
- Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au MELCCFP – Rapport principal (1 de 2)*, par Groupe conseil UDA, février 2024, 268 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C *Étude d'impact sur l'environnement déposée au MELCCFP – Rapport principal (2 de 2)*, par Groupe conseil UDA, février 2024, 198 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Rapport technique - Végétation, milieux humides et milieux hydriques*, par Groupe conseil UDA janvier 2024, 252 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Rapport technique - Oiseaux de proie*, par Groupe conseil UDA, janvier 2024, 91 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Rapport technique - Oiseaux terrestres,* par Groupe conseil UDA, janvier 2024, 112 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Rapport sectoriel - Inventaire des chiroptères*, par Groupe conseil UDA, décembre 2023, 51 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Étude de potentiel archéologique*, par Groupe conseil UDA et Arkéos, janvier 2024, 122 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Rapport d'activité - Inventaire archéologique*, par Arkéos, janvier 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. Évaluation environnementale de site phase 1 - Sommaire, par Groupe conseil UDA, janvier 2024, 49 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Climat sonore de référence*, par DNV Canada Ltd, février 2024, 75 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Étude sonore*, par DNV Canada Ltd février 2024, 18 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP - 19 avril 2024 - Addenda 1 (1 de 3)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 253 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP - 19 avril 2024 - Addenda 1 (2 de 3)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 34 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP - 19 avril 2024 - Addenda 1 (3 de 3)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 74 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydriques (1 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 60 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexe A-1 (2 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexe A-2 (3 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexe A-3 (4 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexe A-4 (5 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexe A-5 (6 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 7 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexes BCDEF (7 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 266 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Végétation, milieux humides et milieux hydrique - Annexes GH (8 de 8)*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 138 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Étude sonore*, par DNV Canada Ltd, juillet 2024, 21 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Oiseaux de proie*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 94 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Oiseaux terrestres*, par Groupe conseil UDA, août 2024, 37 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP - 19 septembre 2024 - Deuxième série*, par Groupe conseil UDA, octobre 2024, 73 pages;

- PARC ÉOLIEN CANTON MACNIDER S.E.C. *Réponse à la Demande d'engagements et d'informations complémentaires du MELCCFP du 21 novembre 2024* - 22 novembre 2024, 1 page;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 28 juillet 2023.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive du ministre, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la LQE.

Original signé par :

Alexandre Borduas, M. Sc. Eau

Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres